

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE COMMUNES DES

HAUTS DU PERCHE Séance du 15 avril 2021

Salle Zunino à Tourouvre au Perche à 19h

Nombre en exercice : 31

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 30

Convocation du 08.04.2021

Affichage du 08.04.2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 avril, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle Zunino à Tourouvre suite à la convocation du 08.04.2021, affichée le 8 avril 2021.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, , M DUGUET Christian, Mme ENCELIN Elyane, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUILLET Denis, M GUEUGNON Jean-Edouard, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, Mme LEROY Céline, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POULAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme ROYER-BERGER Frédérique, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : M BLOTTIERE Philippe (donne pouvoir à M COUDRAY Pascal), M DESCHAMPS Michel (donne pouvoir à Mme ENCELIN Elyane), M Du LAC Jean-Vincent (donne pouvoir à M LE SECQ Emmanuel), Mme EDOU Bernadette (donne pouvoir à Mme ENCELIN Elyane), Mme FONTAINE Estelle

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur Pascal HOULLE est désigné secrétaire de séance.

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Pascal HOULLE est désigné secrétaire de séance

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 MARS 2021

Après délibération les conseillers communautaires approuvent à l'unanimité moins une abstention le procès-verbal du conseil communautaire du 2 mars 2021.

INFORMATION SUR LES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président présente les décisions prises par lui-même par délégation du conseil :

TABLE 2021 DECISIONS

Date de l'Acte	N° Acte	Objet	N° page
22/02/2021	2021_28	Renouvellement groupement de commande de fourniture d'électricité 2022-2023 - TE61	
24/02/2021	2021_29	Renonciation au droit de préemption - Rue du Centre à Tourouvre au Perche (Randonnai)	
24/02/2021	2021_30	Impression guides touristiques 2021 - Offices de Tourisme - Imprimerie de l'Etoile - 2 293,50 € TTC	
25/02/2021	2021_31	Renonciation au droit de préemption - La Drouardière à Charencey (Normandel)	
02/03/2021	2021_32	Renonciation au droit de préemption - Le Bourg Nord à	

		Tourouvre au Perche	
02/03/2021	2021_33	Renonciation au droit de préemption - Lieu-dit Le Bourg à Tourouvre au Perche (Bivilliers)	
02/03/2021	2021_34	Renonciation au droit de préemption - La Haie Chatel à Tourouvre au Perche (Autheuil)	
02/03/2021	2021_35	Renonciation au droit de préemption - La Barbinière Autheuil à Tourouvre au Perche (Autheuil)	
02/03/2021	2021_36	Renonciation au droit de préemption - Lieu dit Le Bourg à Tourouvre au Perche (Bivilliers)	
04/03/2021	2021_37	Renonciation au droit de préemption - Lieu-dit La Louverie à Beaulieu	
04/03/2021	2021_38	Remplacement portes local électrique, informatique et chauffage - école élémentaire Longny – Ent MGP – 9 813,73 € TTC	
04/03/2021	2021_39	Remplacement du système oscillo-battant d'une fenêtre - école de Randonnai – Ent MGP – 714,00 € TTC	
04/03/2021	2021_40	Remplacement de luminaires - école élémentaire de Longny – Ent LAMELET GM – 1 115,64 € TTC	
08/03/2021	2021_42	Renonciation au droit de préemption - Le Bois Verriere à Longny-les-Villages	
09/03/2021	2021_41	Renonciation au droit de préemption - 15 Brochard à Saint Victor de Réno – Remplacé par DP_2021_53	
10/03/2021	2021_43	Installation éclairage extérieur - école de Tourouvre – Ent LAMELET GM – 942,72€ TTC	
10/03/2021	2021_44	Installation éclairage extérieur - école de Randonnai - Ent LAMELET GM - 1 111,68 € TTC	
10/03/2021	2021_45	Travaux de plomberie, chauffage et électricité - gendarmerie de Tourouvre – Ent Matthieu PLESSIS – 5 316,10 € TTC	
12/03/2021	2021_46	Travaux menuiserie - gendarmerie Tourouvre – Ent Menuiserie CIMETIERE Jérôme – 4 344,00 € TTC	
12/03/2021	2021_47	Renonciation au droit de préemption - 2 Rue des Azalées à Longny-les-Villages (Neuilly-sur-Eure)	
17/03/2021	2021_48	Déplacement ligne électrique aérienne Le Bois Verrière - ZA LES REHARDIERES – ENEDIS DR Normandie – 26 122,91 € TTC	
17/03/2021	2021_49	Remplacement du module de liaison téléphonique toit cabine - ascenseur CDC – Ent ORONA – 669,00 € TTC	
17/03/2021	2021_50	Equipement poste informatique - CLSH Tourouvre – Ent OPEN SERVICES – 465,00 € TTC	
17/03/2021	2021_51	Remplacement d'un chauffe-eau et raccordement décompression sur sortie toiture - ancienne CDC – Ent Matthieu PLESSIS – 1 638,00 € TTC	
17/03/2021	2021_52	Financement projet équitation 2020 – Association Parents d'Élèves de Randonnai – Subvention de 1 150€	
19/03/2021	2021_53	Renonciation au droit de préemption - 15 Brochard à Saint Victor de Réno (ANNULE ET REMPLACE LA DECISION 2021_41) – Remplacé par la DP_2021_60	
19/03/2021	2021_54	Renonciation au droit de préemption - 7 Rue des Centimes Additionnels à Charency	
19/03/2021	2021_55	Renonciation au droit de préemption - Les Perriers à Tourouvre au Perche (Prépotin)	
19/03/2021	2021_56	Renonciation au droit de préemption - 2 Rue de la Croix Villette à Longny-les-Villages (Saint Victor-de-Réno)	
19/03/2021	2021_57	Renonciation au droit de préemption - Rue de Chartres à Longny-les-Villages	
22/03/2021	2021_58	Renonciation au droit de préemption - 10 Rue du 13 Aout 1944 à Tourouvre au Perche	
23/03/2021	2021_59	Renonciation au droit de préemption - Lieu-dit La Louverie à Beaulieu	
23/03/2021	2021_60	Renonciation au droit de préemption - Les Perriers à Tourouvre au Perche (Prépotin) ANNULE ET REMPLACE LA DP N°2021-55	
23/03/2021	2021_61	Renonciation au droit de préemption - 29 Rue du Parc à Tourouvre au Perche	

23/03/2021	2021_62	Renonciation au droit de préemption - L'Etre Chatel à Tourouvre au Perche (Authel)
23/03/2021	2021_63	Renonciation au droit de préemption - Saint Anne à Tourouvre au Perche
23/03/2021	2021_64	Renonciation au droit de préemption - 4 Chemin de la Brindellière à La Ventrouze
26/03/2021	2021_65	Curage et inspection télévisée de réseaux d'eaux pluviales sur la commune de Bizou – Ent LES VIDANGES ORNAISES – 1 441,00 € TTC
26/03/2021	2021_66	Equipement de signalisation pour réalisation et mise en sécurité d'un passage piéton – Ent SECURINORME – 579,96 € TTC
26/03/2021	2021_67	Prestation de suivi annuel des STEP de la CDC – ORNE METROPOLE – 4 420,00 € TTC
29/03/2021	2021_68	Renonciation au droit de préemption - Renouard à Tourouvre au Perche
29/03/2021	2021_69	Renonciation au droit de préemption - 1 Rue des Etangs à Longny-les-Villages (Marchainville)
31/03/2021	2021_70	Renonciation au droit de préemption - Le Bourg à Monceaux-au-Perche (Longny-les-Villages)
31/03/2021	2021_71	Renonciation au droit de préemption - Le Bourg à La Ventrouze
01/04/2021	2021_72	Logiciel SAPENTIA multi-site - Réseau des médiathèques
01/04/2021	2021_73	Modification panneau vente terrains Tourouvre – Ent PUBLIDECO – 440,40 € TTC
01/04/2021	2021_74	Renonciation au droit de préemption - 1.3.5 Rue du Lavoir à Charencey
02/04/2021	2021_75	Renonciation au droit de préemption - Rue de Chartres à Longny-les-Villages (Longny-au-Perche)

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité donnent quitus à monsieur le Président.

FINANCES & PERSONNEL

DECISION MODIFICATIVE - BUDGET PRINCIPAL CDC

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le vote du Budget Principal 2021
- Considérant la nécessité de réajuster les crédits budgétaires

FONCTIONNEMENT

Compte tenu de l'état 1259, du souhait des élus de maintenir les taux 2020, des dotations notifiées, il convient d'apporter les modifications suivantes :

Recettes

- c/ 73111 = - 1 139 590 € (Plus de TH)
- c/ 73112 = + 1 621 € (CVAE notifiée)
- c/ 73113 = + 163 € (Taxe notifiée)
- c/ 7382 = 1 269 754 € (Fraction de TVA nationale = Compensation TH)
- c/ 74124 = + 39 591 € (Dotation intercommunale notifiée)
- c/ 74126 = - 2 113 € (Dotation de compensation notifiée)
- c/ 74833 = + 36 271 € (Compensation CET Etat 1259)
- c/ 74834 = + 18 330 € (Compensation Exonération TF Etat 1259)

Pour équilibrer la section de Fonctionnement :

Dépenses

- c / 022 = + 153 247 € (Dépenses imprévues)
- c/ 023 = + 70 780 € (Virement section Investissement)

INVESTISSEMENT

Dépenses

- c/ 2031 op 28 = + 12 740 € (Ajustement mission de Maîtrise d'Œuvre Requalification du CLSH de Longny - Pour mémoire 50 000 € déjà inscrits en plus au BP)
- c/ 2031 op 61 = + 11 424 € (Chaufferie Bois - Plan Topographique 2460 € + études diagnostics 8964 €)
- c/ 2033 op 159 = + 608 € (Annonces Carrefour LONGNY)
- c/ 2033 op 27 = + 281 € (Annonces Ecole Neuilly)
- c/ 20422 op 19 = - 2613 € (Solde RAR Les Echigneux)
- c/ 2317 op 152 = + 2004 € (Ajustement mission de Maîtrise d'Œuvre Parking Moussonvilliers)
- c/ 2317 op 165 = - 11 912 € (Solde TPL Travaux Rue Bernard POMMIER annulé)

Recettes

- c/ 10222 = - 1 955 € (Diminution FCTVA dû à l'annulation des travaux Rue Bernard POMMIER)
- c/ 021 = + 70 780 € (Virement de la section de Fonctionnement)

L'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative n°1/2021 du budget principal telle que présentée. Cette décision sera annexée à la présente délibération.

BASES ET PRODUITS PREVISIONNELS DE LA FISCALITE LOCALE – VOTE DES TAUX

Vu, le code Général de Collectivités Territoriales,

Vu l'état 1259 FPU de la communauté de communes des Hauts du Perche,

Les membres du conseil communautaire sont appelé à délibérer sur la proposition du Président de reconduire à l'identique les taux votés en 2020 (à l'exception de la Taxe d'habitation) à savoir :

	Taux	Produits attendus
Taxe Foncière bâti	15.87	1 050 787 €
Taxe Foncière non bâti	28 37	422 635 €
CFE	19.65	155 431 €

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du Président de reconduire à l'identique les taux des taxes directes votés en 2020.

VOTE DES TAUX TEOM - SMIRTOM DU PERCHE ORNAIS & SMIRTOM DE LA REGION DE L'AIGLE

Vu, le code Général de Collectivités Territoriales,

Vu, l'appartenance de la communauté de communes au SMIRTOM du Perche Ornaïs,

Vu, l'appartenance de la communauté de communes au SMIRTOM de la région de l'Aigle,

Vu le montant de la participation 2021 de la CDC notifié par le SMIRTOM du Perche Ornaïs qui s'élève à la somme de 727 990.63 €,

Vu le montant de la participation 2021 de la CDC notifié par le SMIRTOM de la Région de l'Aigle qui s'élève à la somme de 83 856 €,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2021, il est proposé de fixer les taux suivants :

	Taux 2021	Bases Prévisionnelles	Produits
attendus			
01 Syndicat PERCHE ORNAIS Porte à Porte 076.22 €	14.99	2 662 283	399
02 Syndicat PERCHE ORNAIS Apport volontaire 065.03 €	10.11	3 254 847	329
03 Syndicat PAYS DE L'AIGLE Porte à Porte 857.84 €	11.25	745 403	83

Pour mémoire, les taux 2020 étaient de 10.40 et 15.28 pour le SMIRTOM DU PERCHE ORNAIS et 11.09 / 11.75 pour le SMIRTOM de la Région de l'Aigle.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2021 sur les secteurs d'interventions respectifs des SMIRTOM du Perche Ornaïs et celui de la Région de l'Aigle, tels que présentés ci-dessus.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Comme chaque année, la Communauté de Communes propose d'accompagner les associations, les établissements scolaires pour la réalisation de leurs projets ou le soutien de leurs actions d'animations.

Les associations indiquées ci-dessous ont sollicité une aide de la CDC,

Nom du demandeur	Nature de la demande	Attribution 2019	Attribution 2020	Montant demandé	Montant proposé au vote
Les Amis de L'Ecole de Randonnai	Projet Equitation 2020 Projet Equitation 2021		1 150 € Subvention versée en 2021	600 € 12 élèves concernés	600 €
La Corne d'Or	Accès à l'art et à la culture	2 500 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Agence Départementale d'Information sur le Logement – A.D.I.L.	Accompagnement des demandeurs sociaux	303.70 €	303.70 €	303.70 €	303.70 €
Perche Canada	Enrichir la documentation et contribuer à l'attrait touristique du Territoire	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Les Festivités du Haut Perche	Convention avec le Conseil Départemental – Actions culturelles (2 concerts)	15 000 €	6 000 € (Actions reportées en 2022)	NEANT	NEANT
APE Irai	Classe découverte Saint Martin de Bréval			700 €	700 €
Amicale du Personnel communal et intercommunal des Hauts du Perche	Rencontre, liens et solidarité entre agents	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Les Aires du Perche – Frazé 28160	Promouvoir le Perche – Journées du Patrimoine				néant

MJC Longny au Perche	Proposer et organiser des Activités à la population			1 000 €	ajourné
ARRAPA – St Ouen sur Iton	Création Réalisation Maintenance du relais radioamateur du Pays de L'Aigle			150 €	150 €

Le Président rappelle que les crédits nécessaires à ces attributions ont été inscrits au Budget Principal 2021 pour un montant de 30 000 €.

Les conseillers communautaires décident à l'unanimité d'attribuer les subventions aux associations telles que présentées ci-dessus.

ORNE HABITAT – GARANTIE D'EMPRUNT ET DELEGATION DE SIGNATURE - REHABILITATION DU FOYER DE LA BEUGEARDIERE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le vote du Budget Principal 2021
- Vu les statuts de la communauté de Communes des Hauts du Perche

Orne Habitat prévoit de réhabiliter le foyer de la Beugeardièrre. Pour se faire Orne Habitat va réaliser un emprunt d'un montant de 850 000.00 €.

Comme cela est prévu dans les statuts de la CdC, Orne Habitat demande à ce que la Communauté de Communes des Hauts du Perche garantisse cet emprunt en se portant caution simple à hauteur de 50 % du montant financé, soit la somme de 425 000.00 € (quatre cent vingt-cinq mille euros et zéro centime) en capital et outre les intérêts et toutes autres sommes dues au titre du prêt.

Les conseillers communautaires décident à l'unanimité d'approuver cette demande de caution et de donner pouvoir à monsieur le Président pour signer cette garantie d'emprunt et tous documents y afférents.

OPERATIONS ET INVESTISSEMENTS

AVENANT A LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE D'ORNE METROPOLE POUR L'AMENAGEMENT DU PARKING DE MOUSSONVILLIERS.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°201.06.2017 en date du 8 juin 2017 du conseil communautaire concernant le choix du maître d'œuvre pour la réalisation de l'aménagement du parking de Moussonvilliers,
Vu, la délibération n°2020.02.53 en date du 13 février 2020 portant sur l'adaptation du montant prévisionnel des travaux suite à l'attribution des marchés des entreprises par la Communauté de Communes,

Considérant la détermination du forfait des honoraires de la maîtrise d'œuvre par application du taux de rémunération sur le montant prévisionnel des travaux, tel que présenté dans le projet d'avenant annexé à la présente délibération.

Le président rappelle qu'il convient d'adapter par avenant le nouveau forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre Orne Métropole.

Le montant prévisionnel des travaux estimé avant la passation des marchés aux entreprises était de 31 000 €HT. A l'issue de l'attribution des marchés il est arrêté à 58 820.50 € HT soit 70 584.6 € TTC.

L'application du taux de rémunération sur le montant prévisionnel des travaux, fixe dorénavant les honoraires de la maîtrise d'œuvre à 3 979.23 € TTC soit 4 775.08 € TTC.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité moins 4 abstentions :

- D'approuver le nouveau montant des honoraires de la maîtrise d'œuvre arrêté à la somme de 3 979.23 € TTC soit 4 775.08 € TTC
- De l'autoriser à signer l'avenant n°1 à l'acte d'engagement du maître d'œuvre Orne Métropole tel qu'annexé à la présente délibération et tous documents y afférents.

AVENANT A LA MISSION DU CABINET D'ARCHITECTE A3DESS, MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE DE L'OPERATION DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU CENTRE DE LOISIRS DE LONGNY AU PERCHE

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2017-11-2017 en date du 9 novembre 2017 du conseil communautaire concernant le choix du maître d'œuvre pour la réalisation de la restructuration des locaux périscolaires et extra-scolaires sur la commune déléguée de Longny au perche,

Vu, la délibération n°2019.02.078 en date du 27 février 2019 portant sur l'adaptation du montant prévisionnel des travaux suite à la réalisation de la phase APS par le Cabinet A3Dess,

Vu, l'avis favorable de la CAO en date du 23 mars 2021

Il a été confié à A3dess une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la réfection du centre de loisir de Longny au Perche.

Les clauses de la convention prévoient un ajustement du montant de la mission de maîtrise d'œuvre si le montant de l'opération diffère sensiblement de l'enveloppe initiale prise en compte dans le cadrage de mission.

La réévaluation du programme de travaux avait déjà fait augmenter le cout prévisionnel des travaux en phase esquisse de 200 700 € HT à 656 600 € HT. La prise en compte des difficultés d'utilisation d'espaces sous toiture et la nécessité d'individualiser les espaces 3-6 ans des 6-12 ans, amène le Maître d'œuvre à ré-estimer les coûts de travaux à 715 000 € HT.

Cette nouvelle réévaluation nécessite de revoir les honoraires du Maître Œuvre.

La prise en compte de ce nouveau montant prévisionnel de travaux ainsi que la révision du pourcentage de la mission de 11 % à 10.40 % fait passer les honoraires de maîtrise d'œuvre de 53 166.67 € HT, soit 63 800 € TTC, à 74 360 € HT, soit 89 232 € TTC

Le président rappelle qu'il convient d'adapter par avenant le nouveau forfait définitif de rémunération du maître A3Dess.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à 16 voix pour et 14 voix contre:

- D'approuver le nouveau cout prévisionnel des travaux arrêté à la somme de 715 000 € HT
- D'approuver le nouveau montant des honoraires de la maîtrise d'œuvre en découlant, arrêté à la somme de 74 360 € HT, soit 89 232 € TTC
- De l'autoriser à signer l'avenant n°1 à l'acte d'engagement du maître d'œuvre A3Dess tel qu'annexé à la présente délibération et tous documents y afférents.

CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE (SPS, AMIANTE, PLOMB) POUR L'OPERATION CHAUDIERE BOIS DU GROUPE COLAIRE DE LONGNY AU PERCHE

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021.02.070 en date du 14 février 2021 du conseil communautaire concernant l'engagement de l'opération d'installation d'une chaudière bois et d'un réseau de chaleur sur le site scolaire de Longny au perche,

Vu, la consultation des bureaux d'études susceptible de réaliser les missions de diagnostic amiante et plomb et de contrôle,

Vu, l'avis favorable de la CAO en date du 23 mars 2021

Il ressort de la consultation que la proposition de QUALICONSULT apparaît la solution la plus intéressante techniquement et financièrement.

La proposition de QUALICONSULT s'élève globalement à 7 470 € HT

La commission d'appel d'offre recommande de mettre en option les analyses : amiante matériaux, enrobés et HAP afin que la maîtrise d'œuvre de l'opération puisse ajuster au plus près le nombre de ces analyses à réaliser, hors cette réserve, à l'unanimité, la commission a décidé d'émettre un avis favorable à ces missions et de les confier à la société QUALICONSULT pour un montant de 7 470 €, dont 2 780 € HT (Analyses amiantes) en option.

Le président rappelle qu'il convient que les membres du conseil communautaire se prononcent sur cette proposition

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité:

- **D'approuver La proposition de QUALICONSULT pour un montant de à 7 470 € HT dont 2 780 € HT (Analyses amiante) en option.**
- **De l'autoriser à signer l'avenant t tous documents y afférents.**

DEMANDE DE SUBVENTION FAL ET RESINDEMENT- CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE – OPERATION D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR RD8 – RD11 ET DES ABORDS DE L'EHPAD LA PROVIDENCE.

Le Président rappelle au conseil l'engagement en 2019 d'une mission de maîtrise d'œuvre (menée par Orne Métropole) en vue de requalifier le quartier de la PROVIDENCE, de fluidifier la circulation au carrefour des RD 8 et RD 11, de qualifier les dessertes de l'EHPAD et de la Maison de santé (parking accès PMR...), de mettre en sécurité les résidents de l'établissement et les piétons.

Cette opération comprenant, le réaménagement du carrefour de la RD 8 / RD 11 ; la démolition de bâtiments aux abords du carrefour et des parkings, la création de parkings pour les usagers, et la reprise de la circulation autour de l'EHPAD, s'élève un cout prévisionnel estimé à 438 000 € HT soit 525 600 € TTC.

La demande de DETR 2021 n'ayant pas aboutie, la nécessité d'engager ces travaux concomitamment aux travaux réalisés par L'EHPAD la PROVIDENCE impose de redéfinir le plan de financement de cette opération comme suit :

- 1 dossier de resindement	30 000 €
- 1 dossier FAL	15 000 €
- Subvention au titre de la DETR 2021 (hors resindement)	non retenue
- Région (contrat de territoire)	75 000 €
- Convention avec l'association marguerite Guérin	40 000 €
- FCTVA	86 220 €
- Fonds de Concours de la commune de Longny-les-villages	139 690 €
- Reste à charge à la CdC	139 690 €

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité:

- D'accepter le plan de financement prévisionnel de cette opération tel qu'énoncé ci-dessus.
- De modifier au budget 2021 les recettes afférentes à ce projet.
- D'autoriser monsieur le Président à solliciter les demandes de financements correspondantes, au titre de la du FAL et du Resindement auprès du Conseil départemental de l'Orne
- D'autoriser monsieur le président à établir et signer la convention de participation financière avec la commune de Longny les Villages correspondante, et tous documents y afférents.
- De signer tous documents se rapportant à l'engagement de cette opération.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISME

NOMINATION DE 2 BALISEURS ASSERMENTES – CIRCUITS DE RANDONNEES PEDESTRES DES HAUTS DU PERCHE

Par délibération N°2018.06.199, le conseil communautaire votait le 21 juin 2018 les conventions de balisage pour les chemins de randonnée de 7 baliseurs puis de 5 autres baliseurs.

Lors du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme du 27 octobre 2020, il a été suggéré d'accueillir deux nouveaux baliseurs volontaires déjà formés par la FFRP de l'Orne car la communauté de communes compte désormais 48 circuits soit 369 km de randonnées.

Le baliseur propose son temps et sa compétence au service de la communauté de communes sans contrepartie financière. Seul un défraiement pour le déplacement kilométrique des baliseurs de 0,39centimes/km sera à la charge de la communauté de communes. La communauté de communes s'engage à fournir au baliseur volontaire tous les moyens pour la mise en place du balisage (peinture, pinceaux, brosses...). La communauté de communes assure la protection du baliseur au cours de l'activité volontaire dans le cadre de son assurance responsabilité civile.

Les deux baliseurs proposés pour passer une convention avec la communauté de communes sont :

Michel Gromoff formé par la FFRP de l'Orne le 16 mai 2019 à Alençon

Brigitte Gromoff formée par la FFRP de l'Orne le 16 mai 2019 à Alençon

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'accepter Mme et Mr Gromoff comme baliseurs
- D'autoriser monsieur le Président à signer une convention de balisage les concernant

CHOIX DES PRESTATAIRES POUR LA REALISATION ET LA POSE DE LA SIGNALÉTIQUE DE RANDONNEE

Monsieur le Président présente le projet

Suite à l'élaboration du schéma de développement de la randonnée dans le Perche, le Parc naturel régional du Perche mène depuis 2018, un projet à la fois de structuration de l'offre de la randonnée pédestre, équestre et VTT de la destination Perche en accompagnant les acteurs locaux pour faire progresser les boucles existantes vers une offre de qualité optimale (entretien des chemins, balisage, services à disposition...) et de promotion de cette offre via notamment un site web dédié à la randonnée avec cartes interactives. A la suite des divers groupes de travail animés, une charte a été élaborée pour établir des règles de balisage et de signalétique communes aux collectivités du Perche Eurélien et Ornais.

Le comité départemental de la randonnée pédestre de l'Eure et Loir ayant la mission de baliser à l'échelle du Perche Eurélien, les CDC du Perche ornais se sont réunies afin de réfléchir au développement cohérent et harmonieux de la signalétique de leur territoire.

La CDC des Hauts du Perche ayant recensé ses besoins grâce à une méthode commune aux autres CDC, a estimé ces travaux pour un montant prévisionnel de 15 414.90 € HT

La commission d'appel d'offre après examen et analyse des plis, à l'unanimité a décidé de retenir pour :

- le lot 1 Poteaux bois 100mmx2.5m : l'entreprise Julien & LEGAULT pour un montant de 967.20 € TTC
- le lot 2 Poteaux bois 100mmx2m : l'entreprise Julien & LEGAULT pour un montant de 1711.20 € TTC
- le lot 3 Poteaux bois carrés 12x12x1.5m : l'entreprise Julien & LEGAULT pour un montant de 565.80 € TTC
- le lot 4 Lames 9.5x47.5 / 13x47.5 / 40x30 : l'entreprise MISSION PUB pour un montant de 694.80 € TTC.
- le lot 5 Vis lot de 400 : l'entreprise Julien & LEGAULT pour un montant de 192.00 € TTC.
- le lot 6 Pose Poteaux : l'entreprise Julien & LEGAULT pour un montant de 9018.00 € TTC.
- le lot 7 Appui vélo : l'entreprise Le Chat qui Perche pour un montant de 5600.00 € TTC.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité moins 1 abstention :

- D'accepter la proposition de la CAO et de retenir pour :
 - le lot 1 Poteaux bois 100mmx2.5m : l'entreprise Julien & LEGAULT pour un montant de 967.20 € TTC
 - le lot 2 Poteaux bois 100mmx2m : l'entreprise Julien & LEGAULT pour un montant de 1711.20 € TTC
 - le lot 3 Poteaux bois carrés 12x12x1.5m : l'entreprise Julien & LEGAULT pour un montant de 565.80 € TTC
 - le lot 4 Lames 9.5x47.5 / 13x47.5 / 40x30 : l'entreprise MISSION PUB pour un montant de 694.80 € TTC.
 - le lot 5 Vis lot de 400 : l'entreprise Julien & LEGAULT pour un montant de 192.00 € TTC.
 - le lot 6 Pose Poteaux : l'entreprise Julien & LEGAULT pour un montant de 9018.00 € TTC.
 - le lot 7 Appui vélo : l'entreprise Le Chat qui Perche pour un montant de 5600.00 € TTC.
- D'autoriser monsieur le Président à signer les contrats d'engagements et tous documents afférents à cette opération

MODIFICATION DES TARIFS DE L'OFFICE DU TOURISME

Par délibération N°2017.12.330, le conseil communautaire votait le 8 décembre 2017 les tarifs applicables pour le fonctionnement de l'office de tourisme à compter du 1^{er} janvier 2018. Par délibérations N°2019.05.166 et N°2019.11.308 apportait des compléments à ces tarifs afin d'assurer le bon fonctionnement du service.

Il convient à nouveau de compléter ces tarifs par la liste ci-dessous.

DESIGNATION	PRIX PUBLIC
Saveurs du Perche	11,80 €
Pays du Perche N°33 -34-35	7,80 €
Perche Terre d'entreprises	11,80 €
Nouveau blason autocollant du Perche	2 €
Orne Nature N° 8-9-10	9 €
Nouvelles cartes postales 10x15 cm	0,80 €

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'accepter l'ensemble des nouveaux tarifs tel que présenté.

SPANC – SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS - TRAVAUX DE REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vu la convention de mise en œuvre de l'Opération des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif numéro 190113001 (1) 2018 signée le 19 décembre 2017.

Considérant qu'il revient à la Communauté de Communes de percevoir de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne les subventions pour les propriétaires éligibles de son territoire rattaché à l'agence de l'eau susnommée, Monsieur le Président présente les demandes d'aides individuelles transmises par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, dans le cadre des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

1) Nom et prénom du demandeur : Monsieur et Madame RICHARD Jean-Claude
Adresse du demandeur : « La Riboudière » LONGNY AU PERCHE – 61290 LONGNY LES VILLAGES
Montant étude de filière facturée TTC : 395.00 €
Montant des travaux facturés TTC : 10 518.20 €
Montant total facturés TTC : 10 913.20 €
Montant retenu pour subvention TTC : 2 550.00 €
Montant subvention définitive au particulier à verser par la Communauté de Communes : 2 550.00 €

2) Nom et prénom du demandeur : Madame Aline HELOUA
Adresse du demandeur : « 2 Le Parc au Dot » 61290 L HOME CHAMONDOT
Montant étude de filière facturée TTC : 395.00 €
Montant des travaux facturés TTC : 12 839.20 €
Montant total facturés TTC : 13 234.20.20 €
Montant retenu pour subvention TTC : 2 550.00 €
Montant subvention définitive au particulier à verser par la Communauté de Communes : 2 550.00 €

3) Nom et prénom du demandeur : Monsieur et Madame LEGRAND Jacques
Adresse du demandeur : « 5 Les Ferrettes » 61290 NEUILLY SUR EURE – 61290 LONGNY LES VILLAGES
Montant étude de filière facturée TTC : 395.00 €
Montant des travaux facturés TTC : 11 151.80 €
Montant total facturés TTC : 11 546.80 €
Montant retenu pour subvention TTC : 2 550.00 €
Montant subvention définitive au particulier à verser par la Communauté de Communes : 2 550.00 €

4) Nom et prénom du demandeur : Monsieur et Madame MARY Franck
Adresse du demandeur : « 5 La Fuserie » MOULICENT – 61290 LONGNY LES VILLAGES
Montant étude de filière facturée TTC : 395.00 €
Montant des travaux facturés TTC : 10 535.25 €
Montant total facturés TTC : 10 930.25 €
Montant retenu pour subvention TTC : 2 550.00 €
Montant subvention définitive au particulier à verser par la Communauté de Communes : 2 550.00 €

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'accepter l'ensemble de la liste des bénéficiaires de l'aide de l'agence de l'eau telle que présentée ci-dessus
- D'autoriser monsieur le Président à verser aux bénéficiaires les subventions correspondantes et à signer tous documents afférents à ces opérations

ADHESION DES MUSEALES AU DISPOSITIF « REZZO 61 PRIVILEGES CARTE DE FIDELITE »

Dans le cadre de la programmation culturelle tout public Rezzo 61 (2021-2022) sur tout le département de l'Orne, chaque spectateur a la possibilité d'obtenir gratuitement une carte nominative lui permettant de cumuler, à chaque spectacle auquel il assiste, des tampons lui donnant accès à une liste de « privilèges »

Considérant l'intérêt pour les Muséales et Longny-au-Perche d'adhérer au dispositif afin d'accroître sa notoriété,

De proposer pour les détenteurs de la carte Rezzo 61, deux entrées gratuites aux Muséales de Tourouvre et d'offrir une visite guidée du patrimoine de Longny-au-Perche, pour les adhérents qui auront rempli les conditions d'accès à ces privilèges.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité, moins 1 abstention :

- D'accepter l'ensemble des dispositions telles que présentées ci-dessus
- D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents afférents à cette opération

VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES OUTILS DE COMMUNICATION « TOURISME DE RACINES » ET AUTORISATION DE LANCEMENT DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

La CDC des Hauts du Perche, l'Interco Normandie Sud Eure et la CDC du Bassin de Marennes travaillent sur le projet de coopération ayant pour thème le tourisme de racines, en développant un tourisme original et différenciant au bénéfice du territoire.

Dans le cadre de la première phase, il a été décidé de se doter de moyens de communications afin de développer et construire l'image du tourisme de racines sur ces territoires. Pour ce faire, le groupe de coopération a rédigé un cahier des charges pour la mise en ligne d'un site web vitrine sur le thème ainsi que la création d'une charte graphique et de documents numériques et imprimables visant à faire connaître le tourisme de racines.

L'intérêt de cette coopération réside dans la mutualisation des moyens financiers et la complémentarité des offres touristiques entre les partenaires. Les membres de la coopération ont rédigé un cahier des charges pour la mise en ligne d'un site web « vitrine », sur ce thème, ainsi que la création d'une charte graphique et de documents numériques et imprimables visant à faire connaître le tourisme de racines.

Le projet sera conduit par un prestataire spécialisé dans le cadre d'un groupement de commandes dont l'Interco Normandie Sud Eure sera le coordonnateur

Le coût pour l'intercommunalité s'élève à 5000€, 23% du budget total financé à hauteur de 80 % par les fonds LEADER.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité, moins 1 voix contre :

- De valider le cahier des charges tel que présenté
- D'autoriser monsieur le Président à engager la consultation des entreprises et de signer tous documents afférents à cette opération

DEMANDE D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE A LA RELANCE DES BIBLIOTHEQUES POUR 2021/2022 AUPRES DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

La subvention exceptionnelle à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales a pour objet de soutenir l'achat de livres imprimés pour accompagner la reprise d'activité des librairies indépendantes et

renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques. Cette subvention sera ouverte en deux phases : l'une en 2021 et l'autre en 2022.

ÉLIGIBILITÉ

Demandeurs éligibles : les personnes morales qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- être un réseau de bibliothèques de lecture publique territoriales;
- disposer d'un personnel permanent ou de bénévoles formés à la bibliothéconomie ;
- proposer au public un accès direct aux collections et ne pas pratiquer la location d'ouvrages.

Projets éligibles : les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- démontrer que les crédits d'acquisition de livres imprimés inscrits au budget du réseau des médiathèques sont a minima de 5 000 € dans le dernier exercice comptable clos ;
- démontrer que, dans le budget 2021 de la bibliothèque, les crédits d'acquisition de livres imprimés sont maintenus ou en progression par rapport à 2020 ;

Les réseaux de bibliothèques sont incités à ne déposer qu'un seul dossier pour l'ensemble des bibliothèques.

CONSTITUTION ET DÉPÔT DES DOSSIERS :

Le dépôt des demandes d'aides auprès du CNL se fait exclusivement en ligne, par le biais d'un portail numérique des demandes d'aides. Le demandeur doit fournir au CNL les différents éléments mentionnés sur le portail numérique des demandes d'aides, ainsi que toute pièce jugée utile par le président du CNL.

CREATION D'UN COMPTE D'ACCES AU PORTAIL NUMERIQUE DES DEMANDES D'AIDE DU CNL POUR LE COMPTE D'UNE STRUCTURE

À compter du 1er octobre 2019, la personne autorisée par le représentant légal d'une structure à déposer une demande d'aide pour son compte sera l'interlocuteur privilégié du CNL sur ce dossier et, à ce titre, la seule personne informée des suites données à la demande et destinataire de toutes les informations et les documents administratifs relatifs au dossier. Plus aucun courrier relatif au dossier de demande ne sera donc envoyé au représentant légal. Les procédures de demande et d'attribution des aides du CNL sont en effet totalement dématérialisées à compter de cette date. Le CNL rappelle que l'identifiant et le mot de passe sont strictement personnels et ne doivent en aucun cas être communiqués à un tiers. En cas de départ de la personne habilitée de la structure, il lui appartient de se rapprocher du CNL pour permettre les changements nécessaires au bon suivi des dossiers de demande en cours.

Le président désigne Madame Sophie Bouquerel, coordinatrice du réseau des médiathèques, comme interlocutrice auprès du CNL et l'autorise à création d'un compte en ligne au nom de la CdC des Hauts du Perche.

Budget et Financement

Budget 2021/2022	TTC	Recette	TTC	%
Acquisition documents imprimés	13 000 €	CdC Hauts du Perche	10 000 €	70%
		CNL	3 000€	30 %
Total	13 000 €	Total	13 000 €	100%

PRECISE que les dépenses et les recettes sont inscrites au budget 2021.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'approuver la demande d'aide auprès du CNL
- D'approuver le budget de fonctionnement associé
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier

ADOPTION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SMIRTOM DU PAYS DE L'AIGLE

Monsieur le président présente les modifications apportées aux statuts du SMIRTOM du pays de l'aigle telles que recensées dans le document transmis avec la convocation à cette séance du conseil communautaire.

Il précise que deux modifications majeures sont à noter :

- Dans l'objet des statuts article 6, l'intégration d'une compétence « création de Recyclerie »
- dans les article-9.1 : Nombre de délégués et article-12 : Contribution des EPCI, il est fait référence pour ces deux points à « la population municipale »

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'approuver les modifications apportées aux statuts du SMIRTOM du pays de l'aigle
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier

DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRE A VOIX CONSULTATIVE REPRESENTANT LES COMMUNES DELEGUEES DE BRESOLETTES, RANDONNAI ET LA POTERIE-AU PERCHE AU SMIRTOM DU PAYS DE L'AIGLE

IL apparait que selon les statuts du SMIRTOM de l'AIGLE il convient de désigner pour les communes déléguées de Bresollettes, Randonnai et la Poterie-au Perche les délégués avec voix consultatives.

Après appel à candidatures les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de désigner comme délégués avec voix consultatives au SMIRTOM de la Région de l'Aigle :

- M BOUTTIER Jean-Jacques,
- M. POIRIER Franck,
- Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie

DESIGNATION DUN DELEGUE COMMUNAUTAIRE TITULAIRE ET UN DELEGUE COMMUNAUTAIRE SUPPLEANT, SUPPLEMENTAIRES, AU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU PERCHE

Suite aux modifications de statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Perche il convient de désigner en plus de délégués communautaires déjà nommés (Mme ENCELIN Elyane déléguée titulaire et Mme LALAOUNIS Danièle déléguée suppléante) un nouveau délégué titulaire et un nouveau délégué suppléant.

Après appel à candidatures les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, proposent à l'unanimité de désigner :

- M VIANDER Marcel délégué Titulaire
- M. Du LAC Jean-Vincent délégué suppléant

REQUALIFICATION DES MISSIONS ET DE LA DENOMINATION DU POSTE DE CHARGE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN MANAGER DE COMMERCE – DEVELOPPEUR ECONOMIQUE

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu la délibération n° ... du 14 janvier 2021 créant le poste de chargé de développement économique
- Vu l'avis du comité technique en date du 6 janvier 2021,

Considérant qu'en raison des besoins de la communauté de communes, il conviendrait de requalifier le poste créé de « chargé de développement économique à temps complet » en « Manager de commerce - développeur économique ».

Considérant la fiche de poste de ce « Manager de Commerce – Développeur Economique » transmise en séance,

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de requalifier le poste de « chargé de développement économique » à temps complet en « Manager de Commerce - Développeur Economique » tel que présenté dans la fiche de poste annexé à cette présente délibération

- Monsieur le Président ajoute que si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article 3-3, alinéa 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper tous les emplois permanents, dans les communes de moins de 1000 habitants et dans les groupements de communes de moins de 15 000 habitants,

QUESTIONS DIVERSES

VALIDATION DU PROGRAMME D'ACTION CRTE – TERRITOIRE DE LA CDC DES HAUTS DU PERCHE

Le Président présente le document remis en séance synthétisant le programme d'action proposé à l'inscription au CRTE tel que transmis au Syndicat Mixte du Pays du Perche Ornaïs.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de valider les propositions à inscrire au CRTE telles que présentées par Monsieur le Président et synthétiser dans le document remis en séance et annexé à cette présente délibération

VALIDATION DE LA CONVENTION D'ADHESION PVD COMMUNE DE LONGNY LES VILLAGES ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE

Le président présente les termes et le contenu du projet de convention d'adhésion à la démarche « Petites Villes de Demain » transmis par les services de la préfecture de l'Orne. Une nouvelle version de cette convention intégrant dans la Présidence du comité de pilotage Madame la Préfète de l'Orne devrait nous être envoyée prochainement.

Il précise que le comité de pilotage de ce dispositif devrait être donc co-présidé par Madame la Préfète, Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Hauts du Perche, Monsieur le Maire de Longny-les Villages.

Il rappelle qu'au terme des 18 mois de travail fixés dans cette convention une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) devrait être définie, signée avec l'Etat et portée par la Communauté de Communes. Sans préjugé du travail réalisé pendant ces prochains 18 mois il insiste sur le fait que cette ORT ne peut se concevoir qu'à l'échelle du territoire intercommunale et donc comprendre dans son périmètre d'application à minima les deux pôles urbains majeurs que sont Longny au Perche et Tourouvre au Perche, ainsi que les 3 pôles d'appuis : Charencey, Randonnai, et Neuilly sur Eure.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- De valider le projet de convention tel que présenté par Monsieur le Président et synthétiser dans le document remis en séance,
- D'autoriser Monsieur le Président à apporter toutes corrections issues des remarques des services de l'Etat afin d'engager sans délais cette démarche,

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion PVD au terme des corrections ainsi apportées et tous documents y afférents

AUTRES POINTS ABORDES

Il est fait état de l'avancement des dossiers d'aides aux entreprises dans le cadre du dispositif IRN 3. Il est demandé aux maires de s'assurer que les entreprises inscrites dans la liste remise à l'ADN ont bien déposées leurs demandes d'aides et ce avant fin mai.

Jean jacques Bouttier fait part aux membres du conseil de l'échec de la candidature de la CDC à l'accueil de la Bnf sur son territoire cependant il précise que les examinateurs de ce dossier ont salués la qualité du travail réalisé et regrettés le manque d'engagement sur cette candidature de la Région Normandie et du Département de l'orne

Pascal COUDRAY précise que la nouvelle carte scolaire pour le Collège de Longny a été validée et le département envisage d'importants travaux de rénovation de celui-ci.

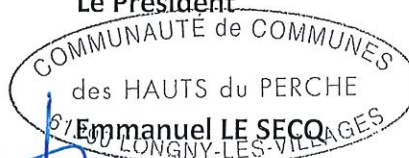
Par ailleurs il informe les membres du conseil, qu'une demande de révision de fermeture de classe à Tourouvre à été adressée à l'inspection académique, arguant du Fait qu'un nombre important de familles nouvelles ce sont installées très récemment sur le territoire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 15

Les prochains conseils communautaires sont fixés :

- au 27 mai 2021 à 19 h à la salle des fêtes de Longny-au-Perche
- au 1^{er} juillet 2021 à Tourouvre, dans une salle restant à définir.

Le Président



Emmanuel LE SECO